

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, le trente-et-un mai deux mil dix-sept à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel GOSSE, Maire, et sur sa convocation du vingt-quatre mai 2017.

Etaient présents : Mesdames BASSET, DECAUX, FEUGERE, LYSCENCZUK ;
Messieurs BIGUEY, DUVAL, GOSSE, JANKO, JOBIN, LEGAY, STENERT ;

Absents excusés : Madame RADOLLA , Messieurs BARDE, DERYCKE et DUBOSC

Secrétaire de séance : Madame BASSET

Nombre de conseillers présents : 11

Pouvoirs : Mr BARDE à Mr GOSSE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017 :

Après lecture, le Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2017/19 : RETRAIT DU SDE, DE 41 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE :

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen VU :

Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,

- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,

- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,

- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,

- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,

- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE 76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,

- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,

- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,

- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,

- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,-

- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76,

DÉLIBÉRATION N° 2017/20 : FISCALISATION LYCEE GALILÉE :

VU :

- le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant :

- la participation 2017 demandée par le Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée d'un montant de 3 521 €, - que le Conseil Municipal ne souhaite aucun changement dans le mode d'attribution de cette participation,

Le Conseil Municipal décide :

- ☞ De donner son accord sur le montant et de fiscaliser cette participation.

DÉLIBÉRATION N° 2017/21 : APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE A ÉNERGIE POSITIVE :

Le conseil municipal a décidé d'engager l'opération de construction d'une salle des associations à énergie positive. Après organisation d'une consultation en procédure adaptée, le groupement ATELIER_SAINTE-GEORGES/ABSCIA/ALPHA BET a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

La consultation des entreprises a été lancée suivant une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence adressé au BOAMP en date du 27 mars 2017.

Les offres ont été réceptionnées le 21 avril 2017 avant 12 h et ouvertes en séance du 25 avril 2017 à 9 h.

A l'issue de cette séance d'ouverture des plis, les offres ont été confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour analyse.

Après analyse des offres réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, suivant les critères énoncés au règlement de consultation, il est proposé de suivre les conclusions de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de retenir les entreprises reprises dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

Le montant total des marchés de travaux est arrêté à **438 364,27 € HT**, soit **526 037,12 € TTC**.

Conformément à l'article 55 du décret du 25 mars 2016, dans l'hypothèse où une entreprise attributaire n'était pas en mesure de fournir les documents exigés à l'article 51 du même décret, son offre serait rejetée et le candidat éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne serait alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Compte tenu du résultat de la consultation des entreprises, le coût prévisionnel d'opération toutes dépenses confondues est arrêté à **581 966,78 € HT** soit **698 360,14 € TTC**.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la dévolution des marchés de travaux, en 14 lots séparés, au travers d'une consultation des entreprises par procédure adaptée,
- Approuve le choix des entreprises retenues, selon le tableau ci-joint, pour un montant total de marchés de **438 364,27 € HT** soit **526 037,12 € TTC**.
- Arrête le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle, toutes dépenses confondues à **581 966,78 € HT** soit **698 360,14 € TTC**,
- Autorise Monsieur Emmanuel GOSSE, en sa qualité de maire, à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, l'Etat, de la région Normandie, du département de Seine-Maritime et des parlementaires.
- Autorise Monsieur Emmanuel GOSSE, en sa qualité de maire, à signer ces marchés de travaux, sous réserve de délivrance de l'arrêté de permis de construire et des arrêtés de subvention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Rythmes scolaires : retour à la semaine des 4 jours possible – en attente du décret présidentiel (délibération à prendre après avis du conseil d'école du 9 juin)
- La préfecture demande le recensement des enfants non scolarisés en âge de l'être ; comment procéder ?
- A la demande du S.Y.M.A.C et du S.A.G.E, un recensement des mares doit être fait sur les communes concernées par le P.L.U.I (voir P.L.U de Mesnil-Raoul) ;
- Un registre des suggestions est à la disposition des Mesnilrollonais en mairie, au sujet de l'élaboration du P.L.U.I ;
- Le Garde des Sceaux a adressé aux mairies la procédure concernant les changements de prénoms pour les personnes désirant changer de sexe ;
- PACS : à partir du 01/11/2017, l'enregistrement, la modification ou l'annulation pourront être effectués en mairie par le maire ou les adjoints ;
- INSEE : le recensement de la population sera effectué début 2018. Axel Janko en sera le responsable pour Mesnil-Raoul ;
- Piscine du Plateau Est : 3 projets sont en cours. L'un deux consiste en un investissement de 12 millions d'euros ; 6,2 millions d'euros seraient subventionnés, auxquels s'ajoutent le F.C.T.V.A (TVA récupérable, environ 16 % du montant HT) ; reste 3,4 millions d'euros à financer soit 196 000 €/an ; actuellement 7 communes sont dans le projet : Belbeuf, Boos, Franqueville-St_Pierre, Montmain, Mesnil-Raoul, Ymare. La participation de Mesnil-Raoul serait de 2,94 % soit 14 000 €/an. Plusieurs communes du Plateau seraient susceptibles de rejoindre le projet. Coût de fonctionnement à préciser ;
- Mr le Maire a été invité à une réunion à la mairie de la Neuville-Chant d'Oisel concernant l'aménagement du carrefour de la Lande par la Métropole ;
- Suite à l'élaboration du P.L.U.I, Mr le Maire a émis le souhait d'agrandir la zone d'activité de la commune (comprenant Stockman) – l'ensemble du conseil y est favorable
- Courrier du département concernant un nouveau plan pour les personnes défavorisées (aide de la commune demandée : 0,76 €/habitant) – Mr le Maire a procédé au vote : 6 contre, 4 abstentions, 1 pour : rejeté ;
- Courrier du département concernant un fond d'aide aux jeunes (se rajoutant à la Mission Locale à laquelle la commune adhère – participation de 0,23 €/habitant) – Mr le Maire a procédé au vote : 6 contre – 4 abstentions – 1 pour : rejeté ;
- Le tableau de tenue des élections législatives a été établi et communiqué aux personnes concernées ;
- L'inauguration des éoliennes a été un succès, beaucoup de personnes se sont déplacées et ont apprécié (seul bémol : en semaine) ;
- La mise à jour du cimetière communal est effectuée par J-P Cote, stagiaire.
- Mr Legay félicite les employés communaux pour l'entretien du cimetière
- Mr le Maire rappelle l'interdiction aux propriétaires de mettre des pierres en bordure de propriété ;
- A.I.P.A (Aide aux personnes âgées) : Mr Hoguet (Maire de Ry), le Président, remet à niveau l'organisation de l'association.

- Prochain conseil municipal : Mercredi 28 juin 2017 à 20 h.

Séance levée à 22 h 30.